

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'initiative « VëloViaNorden » et « Vëlosummer » de vendredi 15 août 2025 jusqu'à dimanche 17 août 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation sur le tracé indiqué en couleur jaune sur le plan annexé ;

- **Sur les tronçons de rue comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens, sauf riverains et cyclistes, de vendredi 15 août 2025 08h00 jusqu'à dimanche 17 août 2025, 20h00.**  
**Cette disposition sera indiquée par le signal C,2 avec panneau additionnel portant l'inscription « sauf riverains et cyclistes ».**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le 18/08/2025**